

Alain Bifani

Ancien Directeur général du ministre des finances

Mr. le Président, Mesdames Messieurs, c'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que je me retrouve encore une fois à la maison du futur en partenariat avec l'institution Konrad Adenauer, en présence de son éminent fondateur le Président Amine Gemayel que je remercie de nous avoir réunis. Comme vous l'avez dit, vous vous penchez sur la souveraineté et la bonne gouvernance, et en ce moment vous avez malheureusement du pain sur la planche. Les deux institutions, la Maison du Futur et Konrad Adenauer font un travail remarquable au Liban.

J'entre dans le vif du sujet. Dire que le Liban est doté d'une mauvaise gouvernance est un euphémisme. Nous n'avons pratiquement aucun levier pour faire respecter les lois, pour imposer des règles équitables, pour pénaliser les criminels de tout genre, y compris les délinquants financiers. Même les centaines de milliers de personnes qui sont descendues dans la rue n'ont pas pu le faire; et même les juges qui voudraient faire leur travail en sont empêchés.

Pour ne pas rester dans l'abstrait, je voudrais soumettre à votre avis quelques raisons qui empêchent le Liban d'être un État de droit et par conséquent de se développer sur les plans social, politique, économique, ou encore financier. La première de ces raisons est l'absence totale de responsabilité devant la loi.

Pour commencer, nous avons en tant que pays décidé d'accepter une absurdité totale qui consiste à soustraire ministres, Présidents et autres à toute forme de poursuite quelque soient les actes répréhensibles dont ils se rendraient coupables. Ni l'inspection centrale, ni la Cour des comptes, ni même le Parquet ne sont autorisés à poursuivre les ministres – preuve en est le cirque actuel - même s'il y a de quoi, sachant que ces derniers ne peuvent par ailleurs être révoqués ni par un Président de la République, ni par un président du Conseil. En clair, un ministre - à qui la Constitution a donné des pouvoirs exorbitants – ne peut

être jugé que par une hypothétique Cour parlementaire qui reste à former, même en cas de violation ouverte de la loi et même de la constitution. De plus, une cour parlementaire introduit instantanément l'élément politique dans un processus judiciaire, ce qui ne peut qu'instrumentaliser la justice. La solution est de revenir à la situation normale dans laquelle personne n'est au-dessus de la loi quel que soit son statut et que tous soient soumis à sanction en cas d'actes répréhensibles. À supposer que nous acceptions l'idée que cela suppose un amendement constitutionnel (ce que je n'accepte pas en soi), il faut le faire. La deuxième est liée à la réalité de la justice, sabotée par la capacité du pouvoir à nommer les juges selon leur allégeance, ou à les acheter par des promesses de les nommer ministres ou de les faire élire dans le corps législatif ou autres. Ceci se rajoute aux humiliations qu'on fait subir à ceux qui insistent à aller jusqu'au bout de leur responsabilité, ainsi qu'aux postes laissés vacants et pendant longtemps pour paralyser les institutions. Garder en tête que la Cour des comptes par exemple a gardé une vacance au niveau des juges de plus de 50% pendant une vingtaine d'années. La solution est simple: un mécanisme de nomination sur base de mérite et une paroi étanche entre le troisième pouvoir et les deux autres, empêchant le passage de l'un vers l'autre. La troisième est l'écrasement de l'Administration publique. J'ai eu l'honneur de mettre sur place une administration financière à partir de rien, et ma hiérarchie politique a le plus souvent tout fait pour me faire échouer. Il y a une bonne raison à cela: toutes ces campagnes lancées contre ceux qui cherchent à remettre sur pied l'administration publique viennent du fait que celle-ci va à l'encontre de l'instrumentalisation du pouvoir par les clans qui usent et abusent des services rendus pour leurs propres agendas. Quelle tristesse de voir aujourd'hui tout l'édifice bâti bloc par bloc, s'écrouler à une vitesse supersonique.

Le secret bancaire

Il y a un éléphant dans la salle, et c'est le secret bancaire. En termes de gouvernance et en réalité au Liban, la corruption qui est visible est très souvent légalisée, couverte par une loi ou par une décision du Conseil des ministres, organe suprême de l'exécutif. Là encore, il y a quelque chose d'instantané à faire: interdire au Conseil des ministres de prendre des mesures contraires à la loi, comme c'est devenu une pratique courante. Mais, il y a d'autre part une corruption plus grande en terme de volume, c'est celle qui est invisible à nous tous, mis à part quelques banquiers centraux et quelques banquiers, celle cachée et couverte par le secret bancaire. Sans compter que là aussi, on a pris l'habitude d'utiliser le secret bancaire pour escamoter des éléments qui ne lui sont pas soumis de toute façon. Par exemple lorsque le ministre des finances demande à la banque centrale les détails de souscription aux bons de trésor, et des Eurobonds, la BDL oppose le secret bancaire, or il n'y a pas de secret bancaire là-dessus. Lorsque je demandais les détails des certificats de dépôt émis, même réponse. Lorsque j'ai officiellement demandé des informations relatives aux ingénieries financières pour pouvoir prélever les impôts sur les énormes bénéfices réalisés, la réponse écrite était: secret bancaire. Aujourd'hui, c'est pareil avec Alvarez & Marsal, et ce qui est extraordinaire c'est que dans tous les cas cités, il s'agit du gouvernement qui tente d'obtenir des informations concernant l'argent du gouvernement.

Le rôle des médias

Je finis cette longue introduction par une autre plaie libanaise: une grande partie des médias. Sans préjuger de qui est à la solde de qui, ce n'est pas mon propos, il y a quand même un monde entre l'incompétence et le fait d'induire les gens en erreur avec préméditation, pour les mener à leur perte et à leur faillite. C'est la complicité dans le crime. Certains me diront que nous sommes dans un pays où il suffit à un criminel de droit commun de se cacher chez un homme politique pour échapper à la Justice. Eh bien, c'est justement pour cela que les médias doivent retrouver

leur rôle et ne pas aider les bourreaux à assassiner les victimes avec leur consentement. Dans ce triste contexte, ce sont les honnêtes gens qui ont peur et les voyous qui demeurent impunis.

Pourquoi un audit?

Quand la crise est devenue ouverte, les agissements déjà décrits ci-dessus devenaient intolérables. Le secret bancaire ne s'appliquait plus seulement de manière abusive, mais en plus, le pays devait être géré sans savoir ce qu'il détenait comme devises pour l'importation, sans transparence en cachant des pertes qu'on admettait un jour pour les renier le lendemain, et sans divulguer les montants des réserves, ce qui est pourtant une condition sine qua non pour décider ou non d'un défaut de paiement ou de la sécurité alimentaire des libanais. Les données précises étaient nécessaires pour pouvoir arrêter l'effondrement, déterminer le package international, estimer les besoins pour les filets sociaux, évaluer les pertes de système pour limiter les pertes des déposants, et redresser le secteur financier. Il faut se souvenir que le Président de la République et le Premier ministre eux-mêmes ne parvenaient pas, et ne parviennent toujours pas, à obtenir un chiffre crédible de ce qui reste comme devises à la BDL.

La lirafication

Ceux qui aujourd'hui prétendent qu'il fallait éviter le défaut à tout prix, sont les mêmes qui cachaient et cachent toujours le montant des réserves, des actifs en devises et des pertes. La question simple à poser est : comment peut-on prendre la décision de continuer à servir la dette si on ne sait pas de combien on dispose. Ils prétendent que le défaut est à la source des problèmes, mais ils oublient de dire d'abord que le défaut des banques a eu lieu bien avant celui du gouvernement, et surtout que tout défaut doit être suivi d'un plan de redressement et de restructuration qu'ils ont eux-mêmes torpillé. Faut-il rappeler qu'ils ont saboté le défaut ordonné en vendant leurs Eurobonds en dessous de la table en pleine crise et en amenant la proportion d'Eurobonds traçable très

en deçà des 75% requis pour un défaut ordonné et donc beaucoup moins douloureux que ce qu'a subi le Liban ? Et comment se fait-il que ceux qui prennent la décision de fermer le secteur bancaire en octobre 2019, se plaignent d'un défaut en mars 2020. N'avaient-ils pas pris eux-mêmes une décision là-dessus ?

Les banques rationnaient les dollars depuis avril 2019, bien avant le soulèvement populaire qu'ils accusent de tous les maux, ce qui montrait que les dollars n'étaient plus disponibles sur le marché, sans doute du fait des pertes de la banque centrale qu'elle niait. Les premières prises de position du gouvernement d'alors allait clairement vers un refus du défaut, malgré l'opinion publique qui l'exigeait pour sauver les derniers dollars. Mais ledit gouvernement n'arrivant pas à savoir s'il avait les moyens de payer ou non, a en fait été contraint de changer de position. Ceux qui prétendent encore avoir protégé les déposants en refusant d'annoncer la faillite de certaines banques cherchent à tromper la population et les déposants. La situation de déni contribue à déposséder les déposants et à préserver les actionnaires de la moindre contribution pour sauver des établissements « zombie ». Les déposants perdent en subissant le haircut (et le comble, c'est qu'ils nient pratiquer le haircut), et au gré de la dépréciation de la livre en attendant la « lirafication », et là encore il y a des discussions entre le gouverneur et les banquiers pour savoir si on lirafie le tout ou une partie, et je ne sais si cela s'appelle sauver les dépôts. Et l'économie en sera plombée pour un temps assez long dû au total manque de confiance dans un système bancaire laminé. Ce manque de confiance, on le traînera pendant des années. Au contraire si l'Autorité monétaire avait tout de suite constaté la perte de chaque établissement, le renflouement aurait été possible et les actifs des déposants auraient été en partie préservés. Quel cynisme d'interdire l'assistance à un malade souffrant d'une maladie grave en lui mentant sur son état réel et en lui promettant en plus qu'il récupèrera tout ce qu'il a perdu s'il se contente d'attendre. C'est une double supercherie. On ment sur les pertes, les réserves et les comptes, et sur la situation de

chaque banque. Le plan du gouvernement qu'ils ont torpillé demandait un « asset quality review » de chaque établissement : comment se fait-il que jusqu'à ce jour, deux ans plus tard, aucun n'ait eu lieu. Que fait la BDL? Que fait la commission de contrôle? Ce temps qui passe fait perdre aux déposants une plus grande part de leurs dépôts tous les jours. Mettre les établissements qui devaient l'être en redressement plus tôt aurait permis de préserver un maximum d'actifs et de compenser un maximum de déposants. Prétendre que le fait de garder les banques insolubles est bon pour les déposants est simplement scandaleux. C'est pour cela que l'audit s'imposait, mais un vrai audit et non pas un leurre comme celui que nous vivons. Comme vient de le dire le Président, il fallait savoir d'où on partait pour produire des solutions. Je suis de ceux qui ont préconisé un audit juriscomptable, pas seulement pour le secteur bancaire et la BDL, mais aussi pour les marchés publics et tout le reste. Cet audit devait revoir les opérations dans les banques commerciales, ce que personne ne peut voir aujourd'hui à cause du secret bancaire, et ce pour savoir qui ont été les bénéficiaires réels et finaux de chaque opération. Mais cet audit devait intervenir en fin de processus, car un audit juriscomptable ne se fait pas en présence et par ceux par qui les maux se sont produits. C'était prévu en fin de processus pour mettre en voie la récupération des fonds pillés, et essayer de l'imposer dès le début était voué à l'échec dans ce système en particulier, et de fait, c'est ce qui s'est passé.

Le secret bancaire

Constatant l'impossibilité d'obtenir la situation réelle de la BDL, le système a finalement pris cette décision de faire un audit de la banque centrale avec Oliver Wyman et KPMG. KPMG fait l'audit standard, Oliver Wyman a des compétences « banque centrale », et Kroll est reconnu pour le forensic audit. Instantanément, l'annonce de Kroll crée une onde de choc, et pendant des semaines, le ministre des finances est pris entre l'insistance du pouvoir politique et sa hiérarchie politique qui lui disent la chose et

son contraire, bref qui n'en veulent pas. Finalement, le ministre charge son conseiller de préparer un projet de contrat avec Kroll après une perte de temps de plusieurs mois. Puis un jour, on reçoit un rapport sécuritaire qui ne dit rien d'autre que Kroll a un représentant (une personne physique) en Israël. On décrète qu'on ne peut donc pas contracter avec cette société. C'est d'autant plus ridicule et de mauvaise foi que les deux auditeurs de la BDL Deloitte & Touche et EY, sont bien évidemment très lourdement implantés dans l'État hébreux. Mais ça permet une nouvelle perte de temps, et le but était précisément de faire passer le temps. Kroll, étant connu pour être le plus expérimenté en matière de forensic audit, devait être écarté. Pire. Le gouvernement se laisse convaincre par la BDL de prendre la société FTI consulting, mais cette société n'a aucune lettre de créance en terme de forensic, elle a un bureau entier en Israël, et en plus, son principal associé affiche sur son CV être consultant marketing auprès de la banque centrale libanaise ! C'est extraordinaire en termes de conflit d'intérêts. On retire FTI sans aucune autres conséquences pour ceux qui ont tenté le coup, et on prend encore de longues semaines de retard jusqu'à mettre la main sur Alvarez & Marsal. Il semble que certains chez Alvarez ne voulaient pas de ce contrat, ayant constaté le niveau de gouvernance au Liban, mais, ils finissent par s'engager et depuis, on leur donne une partie des informations mais pas tout, tous les jours on annonce qu'on a tout donné puis on redit qu'on va donner, etc. Alvarez n'a même pas obtenu de bureau sur place. Certains de nos parlementaires qui n'étaient nullement gênés de voir les millions de déposants se faire déposséder, ont tout à coup poussé des cris d'orfraie à l'idée de transgresser le secret bancaire en donnant des informations non soumises au secret bancaire au gouvernement et à son agent Alvarez, alors que la ministre de la Justice elle-même assurait que les informations pouvaient parfaitement être transmises à la société. Il s'en est suivi un acte honteux de législation consistant à lever le secret bancaire pour une période d'un an pour soi-disant permettre cet audit. Cela visait à donner raison à la BDL d'avoir si

longtemps caché les informations aux propriétaires de l'argent eux-mêmes et aussi à limiter l'autorisation donnée à Alvarez dans le temps, autorisation qui d'ailleurs arrive bientôt à échéance. C'est cela qui assure la survie de ce système: gagner du temps jusqu'à ce qu'un nouvel événement fasse oublier ce qui est en suspens. L'actualité libanaise crée malheureusement suffisamment de catastrophes pour faire oublier les crimes et garder les criminels impunis.